

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS435/13
24 avril 2012

(12-2150)

Original: anglais

AUSTRALIE – CERTAINES MESURES CONCERNANT LES MARQUES DE FABRIQUE OU DE COMMERCE ET AUTRES PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE D'EMBALLAGE NEUTRE APPLICABLES AUX PRODUITS DU TABAC ET À LEUR EMBALLAGE

Demande de participation aux consultations

Communication présentée par les Philippines

La communication ci-après, datée du 20 avril 2012 et adressée par la délégation des Philippines à la délégation de l'Australie, à la délégation du Honduras et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémorandum d'accord)*, les Philippines informent par la présente les gouvernements de l'Australie et du Honduras qu'elles demandent à être admises à participer aux consultations demandées par le Honduras dans le document distribué aux Membres de l'OMC le 10 avril 2012 et intitulé *Australie – Certaines mesures concernant les marques de fabrique ou de commerce et autres prescriptions en matière d'emballage neutre applicables aux produits du tabac et à leur emballage* (WT/DS435/1).

Les Philippines ont un intérêt commercial substantiel dans la question faisant l'objet des consultations et un intérêt systémique dans l'application et l'interprétation des dispositions des Accords de l'OMC pertinents.

Nous espérons que la présente demande sera acceptée. Nous vous serions alors reconnaissantes de bien vouloir nous informer de la date et de du lieu des consultations. J'ai demandé en outre que la présente communication soit distribuée aux Membres de l'ORD.
